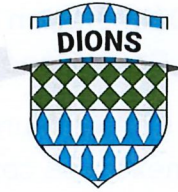


République Française
Département du Gard
Mairie de Dions - 30190
Tél . : 04 30 06 52 90
Courriel : accueil@dions.fr
Site : www.dions.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Début du Conseil Municipal à 19h

Madame Christiane IGIER est nommée secrétaire

Sont présents :

Mesdames Christiane IGIER, Jocelyne SAINT-HAONT, Véronique SIARD, Martine SAVIN, Fanny DUZAGE, Pascale FUCH

Messieurs, Vincent BECHARD, Patrick DARRAS, Serge ROSSIRE, Arnaud VATAIRE, Patrick CHABERT, Marc BOUTILLET, Christophe FLAUGERE

Est absent représenté

Monsieur THEOTIME donnant procuration à Monsieur CHABERT

Est absente démissionnaire :

Madame SCHINLER

Préambule : Les démissions de Madame SCHINDLER et de Monsieur THEOTIME ayant été refusées par la Préfecture pour vice de forme, les personnes devant les remplacer n'ont pas été convoquées pour ce Conseil Municipal. Elles le seront pour le prochain.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

2 Délibération N°017 : Règlement intérieur du Conseil Municipal (article 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur présenté et annexé à ce compte rendu

3 Délibération N°018 : Elections des représentants de la Commune aux instances des syndicats mixtes dont elle est membre6Délégations syndicats

Syndicat intercommunal SIUV concernant la sécurité des DFCl.du massif des gorges du Gardon

Sont élus à l'unanimité

Titulaires Serge ROSSIRE- Marc BOUTILLEZ

Suppléants Christophe FLAUGERE – Patrick CHABERT

Syndicat Mixte LEINS GARDONNENQUE :

Sont élus par 12 voix pour et 2 abstentions-

Titulaires Vincent BECHARD, Jocelyne SAINT-HAONT

Suppléants : Arnaud VATAIRES, Fanny DUZAGE

Syndicat Mixte d'Electrification du Gard

Sont élus par 12 voix pour et 2 abstentions-

Titulaires Patrick DARRAS - Vincent BECHARD

Suppléants : Christiane IGIER - Serge ROSSIRE

Syndicat Mixte des Gorges du Gardon

Titulaires Vincent BECHARD - Pascale FUCHS

Suppléant Arnaud VATAIRES – Christophe FLAUGERE

4 Délibération N°019 : Composition des commissions municipales

Sont élus par 12 voix pour et 2 abstentions,

Les conseillers municipaux aux différentes commissions selon le tableau annexé

Les conseillers municipaux d'opposition seront intégrés aux différentes commissions selon la proportion de 20 % par commission au prochain conseil municipal.

5 Délibération N°020 : Délégation de fonction au MAIRE

Le Conseil Municipal délègue ses attributions au MAIRE selon le tableau annexé par 12 voix pour et 2 abstentions.

6 Délibération N°021 : Fixation du taux d'indemnités de fonction des adjoints et du Maire

Le Conseil Municipal fixe le taux d'indemnité des conseillers et du MAIRE selon le tableau fourni par la Préfecture annexé par 12 voix pour et 2 abstentions.

7 Arrêté de Délégation aux adjoints

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les délégations aux adjoints selon la liste en annexe.

8 Questions diverses

Pour la plupart, il s'agit d'informations portées à la connaissance du Conseil Municipal et du Public :

- Sur les travaux de la place, il y a du dépassement de budget. Le point sera fait le jeudi 2 avril avec le cabinet INECO maître d'œuvre du chantier
- Pour des raisons de restrictions budgétaires, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 2 abstentions. de retirer la convention de gestion du moulin au syndicat mixte de gestion des gorges du gardon (économie **750** euros) et de ne faire l'entretien du moulin qu'un an sur deux (économie pour cette année **500 euros**)
- Lecture du courrier à diffuser au public par la présidente de la commission démocratie participative afin de faire une première réunion le mardi 14 avril 2026.

- Les différents jeux pour enfant de la Commune n'ayant fait l'objet d'aucun contrôle indépendant depuis longtemps, il est décidé de faire procéder à ce contrôle par l'entreprise SOLEUS pour le coût de 318 euros TTC
- Dans le même registre, l'ensemble des bâtiments communaux seront contrôlés au niveau des extincteurs, DéTECTEURS de fumée et tout autre organe de sécurité
- Les agents communaux ont nettoyé la Commune de divers dépôts de déchets sauvages
- Les pneus du camion de la commune étaient dans un état lamentable et mettaient en jeu la sécurité des agents communaux et du public. Ils ont été changés pour 277 euros TTC. Le reste du camion est aussi en mauvais état Un devis est demandé pour effectuer les réparations urgentes et nécessaires
- En fin de Conseil Municipal, Monsieur CHABERT indique avoir adressé un courrier à Monsieur le MAIRE afin de faire valoir son Droit à l'information sur les affaires communales à cause du manque de pièce jointe à la convocation du conseil municipal de ce jour. Monsieur le MAIRE lui lit le courrier qui lui a fait en réponse et indique que son droit à l'information sera effectif selon les dispositions ad hoc du Code Général des Collectivités Territoriales Concernant l'ajout de pièce à la convocation du Conseil Municipal, il est à savoir que ce type d'envoi n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3500 habitants selon l'Article L 2121-12 du Code Général du Code des Collectivités territoriales.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Conseil Municipal prend fin à 19H50

Secrétaire de séance

Christiane IGIER

Le Maire

Vincent BECHARD



Bechard